



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
LIMITÉE

E/2003/L.27  
15 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**Session de fond de 2003**

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 4 de l'ordre du jour

**Rôle du Conseil économique et social dans l'application  
et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des  
grandes conférences et réunions au sommet organisées  
sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président du Conseil,  
M. Murari Raj Sharma (Népal), à l'issue de consultations officielles**

**Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et  
coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

*Le Conseil économique et social,*

1. *Accueille avec satisfaction* la résolution 57/270 B de l'Assemblée générale en date du 23 juin 2003, intitulée «Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social»;

2. *Décide* de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application effective des dispositions de la résolution 57/270 B qui ont trait à ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires et de garder cette application à l'étude;

3. *Sait gré* à l'Assemblée générale de lui avoir demandé d'établir un programme de travail pluriannuel pour son débat consacré aux questions de coordination, à partir d'une liste précise et équilibrée de thèmes transsectoriels communs aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, y compris les objectifs, buts et cibles de la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>;

4. *Se déclare*, à cet égard, déterminé à mettre définitivement au point la liste des thèmes transsectoriels et le programme de travail pluriannuel destinés à son débat consacré à la coordination, en vue de parvenir à une décision avant sa session de fond de 2004 et, à ce propos, invite son Bureau à engager des consultations officieuses en janvier 2004 au plus tard;

5. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup> et, à cet égard, prie le Secrétaire général de mettre à jour ce rapport et les recommandations qu'il y formule à jour à la lumière des dispositions de la résolution 57/270 B, avant de le lui présenter à nouveau pour examen à sa prochaine session de fond.

-----

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> E/2003/67.